



Communiqué de presse

Certification bio :
les producteurs bio ayant eu recours à des produits
phytosanitaires de synthèse ne doivent pas être pénalisés

Paris, le 7 octobre 2016 – Alors que les producteurs de fruits et légumes bio connaissent une année particulièrement difficile (printemps pluvieux puis période de sécheresse), nombre d'entre eux ont été contraints de recourir à des traitements phytosanitaires non homologués bio pour sauver leurs récoltes. Conséquence : une perte de la labellisation au minimum pour 3 ans. Le Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France appelle les pouvoirs publics à faire preuve de souplesse dans l'application de la réglementation.

Dès le printemps dernier, la presse s'était fait l'écho de viticulteurs ayant dû utiliser des produits phytosanitaires non autorisés en bio pour lutter contre le mildiou¹. Une décision difficile à prendre mais rendue nécessaire pour sauvegarder à minima les productions. Contrecoup : chacun d'entre eux doit recommencer à zéro la démarche de conversion et devra attendre 3 ans avant de pouvoir retrouver la labellisation bio. De nombreux cas similaires ont été relevés par le Collectif Sauvons les Fruits et Légumes dans d'autres secteurs. Dans certaines exploitations légumières, ce sont même toutes les productions qui se sont vues retirer la certification Agriculture Biologique (AB) alors que seulement l'une d'entre elles avait fait l'objet d'un traitement à base d'un produit phytosanitaire de synthèse. Dans une exigence de transparence vis-à-vis des consommateurs, il est normal que les productions concernées et uniquement celles-ci soient retirées des circuits certifiés bio. Ce qu'il est l'est moins, c'est de pénaliser toutes les productions d'une exploitation et pire, retirer pour 3 ans minimum la certification bio au producteur.

¹ Et encore maintenant : <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/rester-bio-ou-traiter-chimiquement-pour-ne-pas-etre-ruines-des-viticulteurs-bourguignons-ont-du-choisir-1474053154>

Une certaine souplesse bienvenue

Le Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France rappelle que la démarche de certification bio est longue, fastidieuse et coûteuse. Il appelle donc les autorités compétentes à faire preuve de souplesse en maintenant cette certification aux producteurs qui ont parfois traité seulement une fois leur production avec des produits phytosanitaires de synthèse. Cette exclusion est d'autant plus absurde au regard de l'application de la réglementation du bio en France dans le secteur de l'élevage. Dans le contexte de forte pluviosité au printemps et de sécheresse en fin d'été, des dérogations sont accordées à des éleveurs en bio pour s'approvisionner en maïs fourrage produit par des exploitations conventionnelles. Dans ces cas précis, les productions de lait ou de viande bénéficient toujours de la certification et l'homologation est maintenue pour l'ensemble de l'exploitation. La même logique devrait être également appliquée aux traitements autorisés en bio. Cela fait par exemple plusieurs années que la lutte contre le mildiou en bio nécessite l'utilisation de quantités importantes de cuivre. Même si les producteurs de fruits et légumes AB sont conscients des faiblesses de ce type de traitement au regard de son impact négatif pour la vie biologique du sol et aquatique, ils demandent à pouvoir dé plafonner le seuil maximum de 6 kg/ha/an calculé en moyenne sur 5 ans, en attendant que la recherche trouve des solutions alternatives.

Le segment bio dans le secteur fruits et légumes constitue une opportunité de développement pour des exploitants. Une certification en AB induit une augmentation de la prise de risque technique et économique. Cette prise de risque se traduit par une forte variabilité de production et particulièrement lors des années climatiques chaotiques. Le développement du bio demande donc à être sécurisé. Ne vaut-il pas mieux accroître les possibilités de dérogation et de dé plafonnement en toute transparence que de maintenir des principes intenable dans la réalité et qui ne peuvent qu'accroître les acrobaties techniques pour conserver la certification bio ?

Né en novembre 2007, le Collectif Sauvons les fruits et légumes de France constitue un mouvement de citoyens. Il vise à sortir les producteurs de l'impasse réglementaire dans laquelle ils se trouvent. Il rassemble des producteurs issus de l'agriculture biologique et raisonnée de la France entière, membres de toutes les filières et de toutes les sections professionnelles qui, confrontés aux mêmes problèmes, ont décidé de réunir leurs efforts pour sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics aux menaces qui pèsent sur la production hexagonale et aux moyens d'y remédier ; il ne se substitue pas plus qu'il ne concurrence l'organisation traditionnelle de la profession ; il n'a pour but que de la compléter avec le souci, partagé par tous, de l'efficacité. Toutes les cultures de fruits et légumes y sont représentées. Il obtient le soutien de scientifiques, de médecins, mais également de chefs cuisiniers, etc. Il est soutenu par des élus (maires, conseillers généraux et régionaux, députés et sénateurs).

Contact

Tél. : 06 11 91 61 57- contact@sauvonslesfruitsetlegumes.fr